



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 3 novembre 2022

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

* * * * *

Date de convocation : 26 octobre 2022

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,
Annie CAMPREDON, Benoît BRIAND, Aloïs BUMB

Absent : Laurette DEBERLE

Pauline GROSPEAUD (pouvoir à Aloïs BUMB)

Secrétaire de séance : Annie CAMPREDON

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29/09/2022
- Stratégie nationale des aires protégées
- Extension du périmètre du SGEB
- Passage à la nomenclature comptable M 57
- Motion sur les finances locales
- Demande de subvention DETR
- Fixation de la rémunération de l'agent recenseur
- Validation des lignes directrices de gestion
- Questions diverses :
 - association Musikenjeu : demande de mise à disposition de la salle des associations pour des cours de musique
 - horaires allumage et extinction éclairage public
- Ajouts à la demande de Benoît BRIAND :
 - prêt d'une salle pour l'association le Tube

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29/09/2022

Approuvée à l'unanimité

2 - Stratégie nationale des aires protégées

Mme Maryline ANDREAU et M. Bertrand TEISSEDRE de la DDT sont venus présenter le projet évoqué lors du conseil municipal précédent par M. le maire. L'État souhaite qu'en 2030, 30 % du territoire soit en zone protégée dont 10 % avec une protection forte. Chilhac est l'un des trois sites de Haute-Loire présentant des particularités intéressantes. Il est proposé que les zones de fouilles paléontologiques et les falaises d'orgues basaltiques entrent dans une réserve géologique. M. Jean-Noël BORGET, géologue, prestataire pour la DDT fait un exposé sur le volcanisme à Chilhac. Pour répondre aux interrogations du précédent conseil municipal, les intervenants expliquent que cet éventuel classement n'empêcherait pas une reprise des fouilles paléontologiques ni l'entretien du site. Bien au contraire, sa mise en valeur par le débroussaillage est souhaitable. L'approbation du projet fera l'objet d'une discussion lors du prochain conseil municipal.

3 - Extension du périmètre du SGEB

Suite aux interrogations de Roland DEBERLE, le SGEB a répondu qu'ils ont bien constaté le potentiel supplémentaire en eau sur la commune de St Cirques mais se sont avant tout assurés du bon état des réseaux.

Délibération votée à l'unanimité

4 - Passage à la nomenclature M 57

Jusqu'à maintenant la nomenclature M 14 était en vigueur. Afin d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux, une généralisation de l'instruction M 57 à toutes catégories de collectivités locales devrait intervenir au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Cependant, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance en optant pour le cadre budgétaire et comptable M 57 à partir du 1^{er} janvier 2023. Il apparaît pertinent, pour la commune de Chilhac, compte-tenu de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, d'adopter la M 57 au 1^{er} janvier 2023.

Délibération votée à l'unanimité

5 - Motion sur les finances locales

M. le Maire indique que l'AMF (Association des Maires de France) a fait passer une motion concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Délibération votée à l'unanimité

6 - Demande de subvention DETR

M. le Maire propose de demander une aide de 6 000 € sur une dépense prévue à hauteur de 12 600€ à l'Etat pour 2023 pour aider à financer l'adressage. Le niveau de l'aide n'est que de 20 à 50%.

Délibération votée à l'unanimité

7 - Fixation de la rémunération de l'agent recenseur

M. le Maire explique que l'INSEE versera 600 € à la commune pour cette mission. En se basant sur les communes équivalentes, il propose de verser 960 € brut à la personne qui sera recrutée.

Délibération votée à l'unanimité

8 - Validation des lignes directrices de gestion

La proposition que nous avons faite au centre de gestion a été validée par le comité technique. La commune doit donc valider définitivement ces lignes de gestion.

Décision acceptée à l'unanimité

9 - Questions diverses

Association Musikenjeu

M. le Maire laisse Aloïs BUMB expliquer le contenu de la demande. Suite à la disparition de l'école de musique de Langeac quelques professeurs se sont associés et souhaitent dispenser des cours dans quelques communes de la communauté de communes. À Chilhac, le besoin serait d'une demi-journée tous les deux mois (mercredi matin) pour de l'éveil musical pour les jeunes enfants. M. le maire propose d'accepter pour cette année puis analyser selon l'intérêt et la fréquentation.

Décision votée à l'unanimité

Horaires allumage et extinction éclairage public

Pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, répondre aux souhaits des Chilhacois ainsi qu'à la recommandation du syndicat d'électrification, M. le Maire propose d'éteindre l'éclairage public de 21h à 6h. Des systèmes indépendants, solaires ou sur des bâtiments publics seront envisagés localement.

Décision votée à l'unanimité

Prêt d'une salle à l'association Le Tube

Benoît BRIAND explique que dans le cadre de ses activités au sein de l'association Le Tube, il aura besoin d'une salle en décembre et janvier où il pourrait laisser les réalisations en cours. Le chauffage ne sera pas nécessaire mais il aura besoin d'un point d'eau. L'ancienne boulangerie proposée lui convient ; si l'eau a dû y être coupée en raison du risque de gel, un bidon d'eau suffira.

Fin de séance à 23h00

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

